



Flash Infos n°10 : Octobre 2023

ASSURANCE VOYAGES POUR UNE NUITEE ET PLUS A PARTIR DU 1 JANVIER 2024

Le nombre croissant des sinistres liés aux voyages a engendré un déséquilibre de notre contrat d'assurance Arcange. Afin de rétablir cette situation il a été proposé lors des journées nationales de 2022, de mettre en place 2 tarifs à partir du 1/01/2024 (rappel 26 contre, 96 pour et 18 abstention). Nous avons voté contre mais la majorité remporte !

De ce fait, nous avons rencontré localement les responsables de Groupama afin d'établir un contrat similaire au précédent, c'est à dire mutualisé. Groupama n'a pu répondre à notre demande favorablement compte tenu du partenariat national avec Mutuaide.

Le tarif Groupama restant très compétitif, il en ressort qu'il sera **facturé pour l'assurance 1,90 € par adhérent et 1,5% sur tous les voyages comprenant au minimum une nuitée**. Cette contribution supplémentaire sera donc collectée par la fédération départementale qui la versera à Groupama.

Cette assurance supplémentaire de 1,5% concernera uniquement les voyageurs.

Il reste plus avantageux de souscrire cette assurance compte tenu que :

- L'assurance chez les voyagistes varie **entre 3 et 5%**
- Leur **niveau de garantie est souvent inférieur** : risque de rechute ou aggravation d'une maladie antérieure non prise en charge.

VOUS AVEZ SIGNÉ VOTRE CONTRAT DE VOYAGE :

- **Avant le 30 septembre 2023 :** nous faire parvenir une copie du (des) contrat (s) (voyagiste, cariste ... pour un même séjour) afin d'avoir les mêmes conditions financières pour l'assurance qu'en 2023.
- **Après le 1er octobre 2023 :** merci de compléter le **formulaire « Déclaration de voyage »** pour tous les voyages organisés par une association Générations Mouvement, d'y joindre **la liste des adhérents** et le **règlement correspondant au prix total du voyage x 1,5% x nombre de participants**. Ceci devra être adressé dès que possible à la fédération et en copie à votre responsable de secteur.

ATTENTION : Merci de nous transmettre les documents dès que votre voyage est complet afin de pouvoir bénéficier de l'assurance annulation. Si vous avez des changements dans votre liste de participants, merci de nous l'envoyer par email avant le départ.

A NOUS ENVOYER A CHAQUE VOYAGE :

- Formulaire de déclaration voyage (envoyé aux présidents de secteur)
- Liste participants (envoyé aux présidents de secteur)
- Chèque à l'ordre de **GM FD72** ou virement à GM-FD72 (stipuler nom de l'association et voyage).

A LA RECEPTION DE VOTRE DOSSIER, NOUS VOUS ADRESSERONS LES DOCUMENTS :

- Récépissé de cette déclaration
- Une facture acquittée.



AGENDA 2023

Sortie mycologique à Ruillé en Champagne	Mardi 24 octobre
Sortie mycologique à Neufchâtel en Saosnois	Vendredi 27 octobre
Salon « Bien-Etre et Loisirs » Centre du Val de Vraye, 5 place de l'église à Saint Saturnin	Lundi 23 Octobre De 9h00 à 17h00
7^{ème} finale de Bowling, 51 bd Nicolas Cugnoth au Mans	Mardi 14 Novembre

AGENDA 2024

Séjour NEIGE au Sept Laux (inscriptions sur liste d'attente)	13 au 19 Janvier 20 au 26 Janvier
Dictée (Parigné le Pôlin)	Mardi 27 Février
Spectacle « Chansons, Danses & Costumes de L'ARMENIE » Au Palais des Congrès du Mans	Mardi 12 Mars
Questions pour un Après-midi (Ancinnes)	Mercredi 27 Mars
Tarot (Malicorne)	Lundi 29 Avril
Randonnée à thème à CROZON	1er au 8 Juin
Finale départementale de pétanque	Lundi 10 Juin
Boucles VELO en Sarthe (Lavaré - Marolles – St Pierre de Chevillé)	21 Mars – mi Avril - 17 Mai
Voyages départementaux « Vietnam Cambodge » (inscriptions sur liste d'attente)	19 Février au 5 Avril 7 départs
Randonnée à thème à EVIAN LES BAINS	Nouvelle date : 21 au 28 Septembre